

Registre n°: ..... Scellé n°: .....

ADRESSE DE L'INSTALLATION: Musée Colonne 3  
606 Wandu

PROPRIETAIRE (Nom - Prénom): .....

Adresse: .....

DEMANDEUR: .....

Adresse: .....

INSTALLATEUR: .....

Adresse: 606 Wandu

TVA ou CI: 2841 634 752

GRD: SGS Compteur n°: 2738925 Index: 214760 PWS692 Code EAN: 59157610000583465

## CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesure utilisés : Mesureur de terre n°SGS: A1364 Mesureur d'isolement n°SGS: A1364 Mesureur de continuité n°SGS: A1364

Schéma liaison à la terre: TT Procédure technique : (RGIE art.86) TEC EE 102  
(RGIE art.87/86) TEC EE 211-212

Date de contrôle: 25/11/13

Type de contrôle:  Examen de conformité avant mise en usage (RGIE art.270)  
 Visite de contrôle périodique (RGIE art.271 et 271bis)  
 Visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art.276)  
 Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (RGIE art. 276bis)  
 Examen de conformité avant mise en usage d'une installation photovoltaïque (RGIE art.270) (voir verso)

Type d'installation: existante - nouvelle - extension - modification - temporaire - chantier : .....

Type locaux - compris dans l'installation : habitation (maison, appartement, autres), compteur de chantier « domestique », parties communes d'une installation résidentielle, autres : .....

Début des travaux : fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BAS - oui - non

Raccordement : tension : 230V V AC-DC ; Protection raccordement : existante : .....

Câble alimentation tableau principal : 4 x 10 mm<sup>2</sup>, type: UB5 ; Inter. général: différentiel A, type: A

Type prise de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Nombre de tableaux : 2 ; Nombre de circuits term. : 6 ; Ra = 18 Ω ; Ri tot = 0,5 MΩ

**DESCRIPTION:** voir schéma(s) en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
<u>63</u>	<u>3000</u>	<u>300</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		<u>voir plans</u>

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
In (A)	Icc (A)	Δ In (mA)
<u>63</u>	<u>3000</u>	<u>30</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		<u>voir plans</u>

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : bon - infractions - remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent : bon - infractions - remarques
- Existe-t-il salle de bains - laverie - lave-vaisselle - séchoir - salle de douche : oui - non
- Existe-t-il des influences extérieures particulières : oui - non (si oui, voir en annexe)
- Eclairage TBTS placé : oui - non
- Chauffage électrique placé : oui - non
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : bon - infractions - remarques
- Etat du matériel électrique : bon - infractions - remarques
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects : bon - infractions - remarques
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires : bon - infractions - remarques - pas applicable
- Matériel électrique fixe et mobile : bon - infractions - remarques
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test ou via un courant de défaut : bon - infractions - remarques

**INFRACTIONS - REMARQUES:**

**DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE :** voir verso

**CONCLUSION :** (Information importante au verso)

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE, sous réserve de 1 (voir verso 1). Le prochain contrôle périodique est à effectuer avant le 25/11/14. Le DPCDR général est étai plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux / trois personnes intéressées.

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE (voir verso 2). Le DPCDR était plombé.

Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le ...../...../.....

Une visite complémentaire est à exécuter par un organisme agréé au terme du délai de 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente.

Contrôlé par  
L'INSPECTEUR  
N° + date + signature  
INSP. 245 N. DUMONT DE CHASSART

NOM - FONCTION/QUALITE  
Vu inspecteur à la date ci-dessus

Feuillet BT n° **204461**

VISA DU GRD: .....

DATE: .....

Les conditions générales de SGS Statutory Services Belgium, en votre possession, sont applicables pour ce rapport.

Descriptif du tableau de

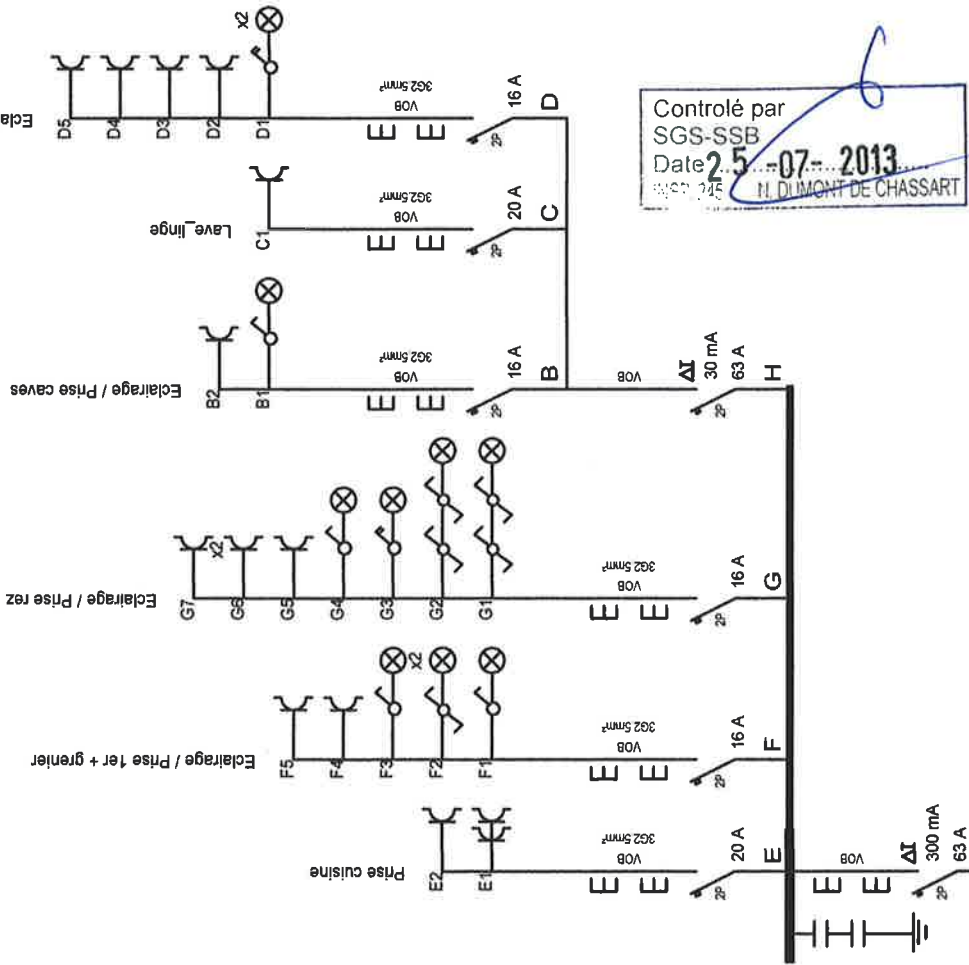
Rue de la Colline 30 4020 Wandre

1<sup>er</sup> rang :

-	Reserve				
-	Eclairage et prises caves	B	II	16A	
-	Lave linge	C	II	20A	
-	Eclairage et prise salle de bain + prise chambre	D	II	16A	
-	Interrupteur différentiel auxiliaire 30ma		II		63A
-	Prises cuisine	E	II	20A	
-	Eclairage et prises 1 <sup>er</sup> + grenier	F	II	16A	
-	Eclairage et prises rez	G	II	16A	

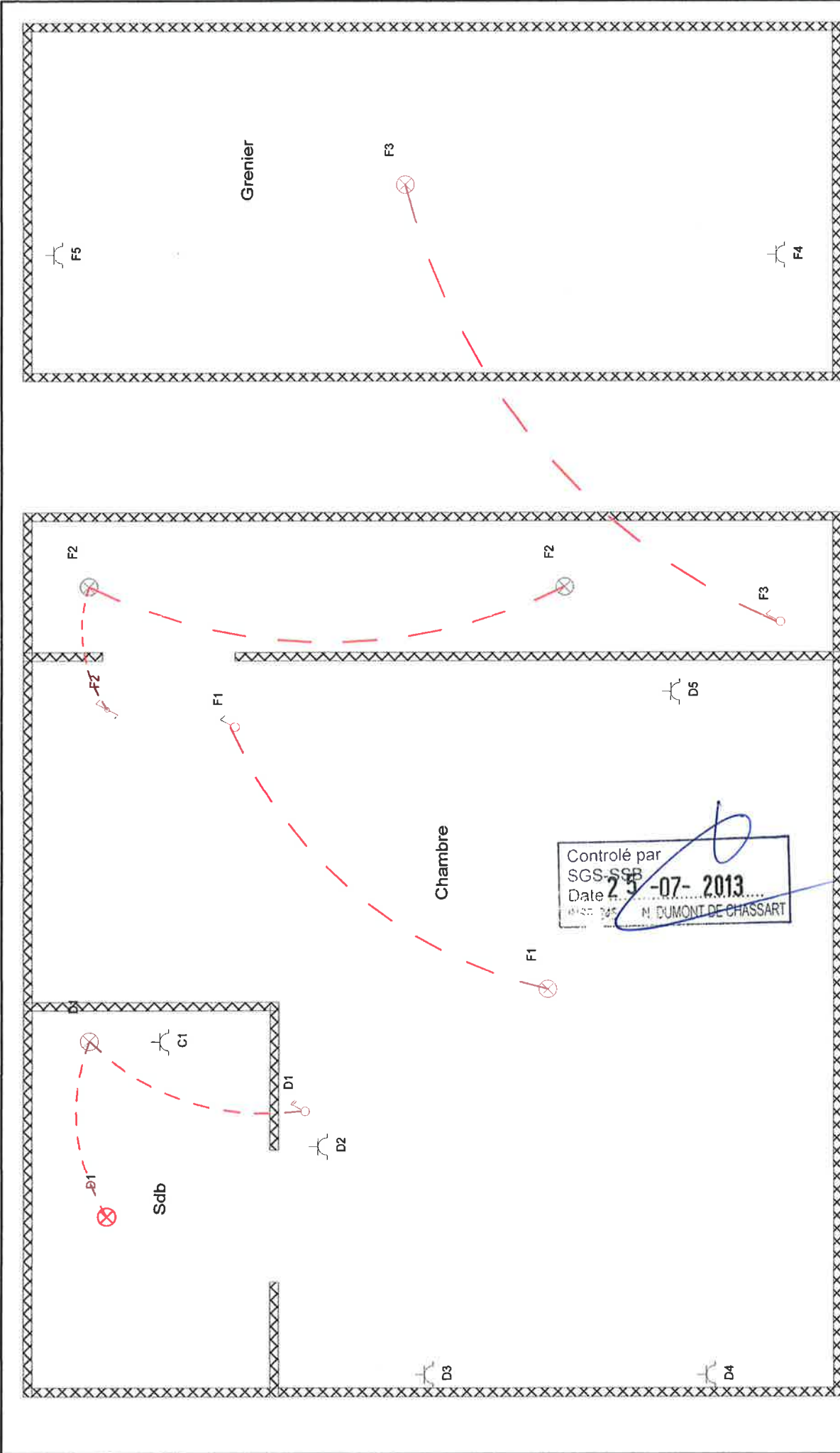
Tension 1N 400V





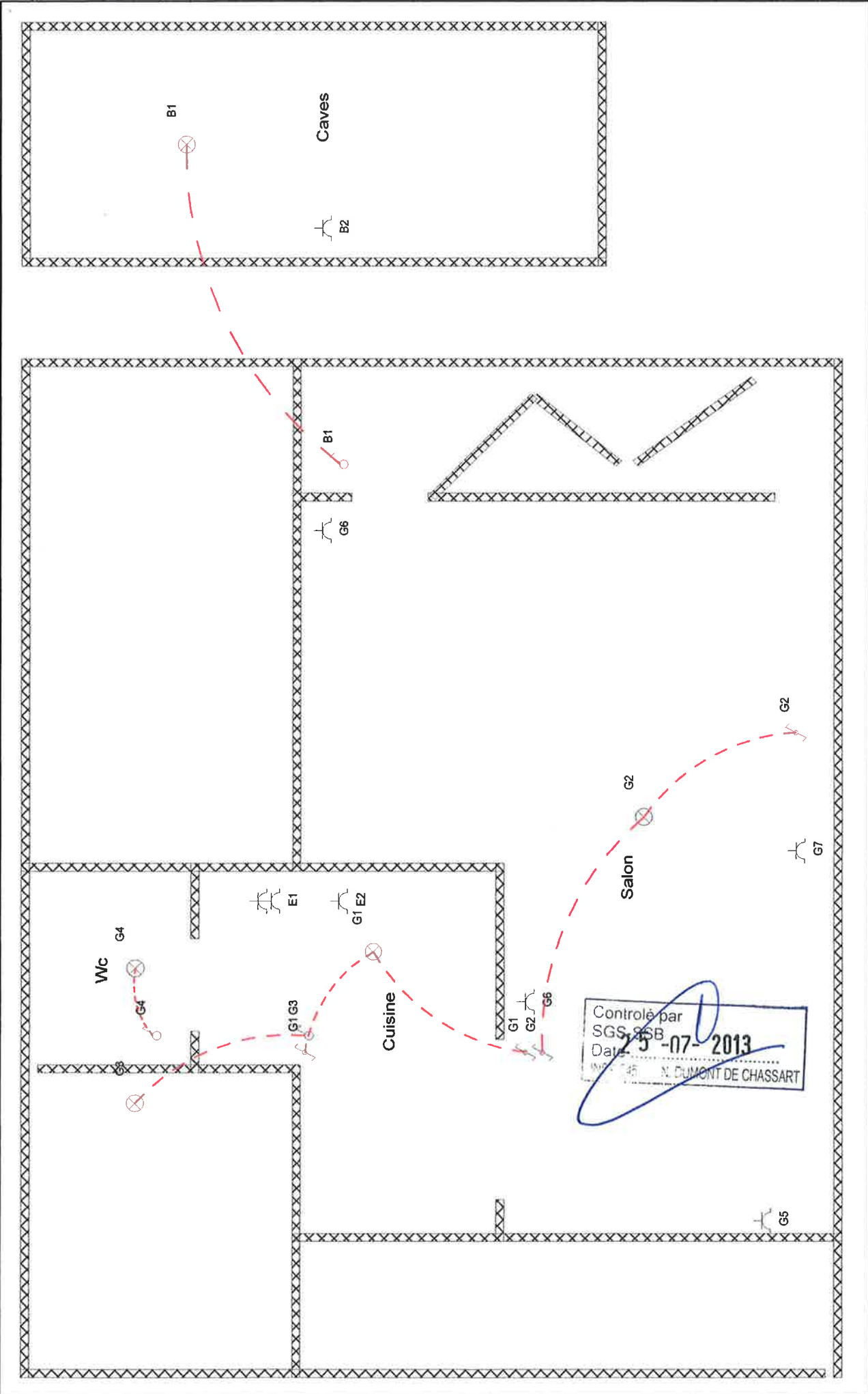
Contrôlé par  
SGS-SSB  
Date 25-07-2013  
N. DUMONT DE CHASSART

INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	3N, 400V/230V~
Naam/Nom .. BTW/TVA .. Datum/Date DATE Handtek/Sign ..	ORGANIS. .. Naam/Nom .. Datum/Date .. Handtek/Sign ..	Naam/Nom Rood Méjissa Straat/Rue .. Gemeen/Comm .. Handtek/Sign ..	



Controlé par  
SGS-SSB  
Date 25-07-2013  
N. DUMONT DE CHASSART

INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	3IN, 400V/230V~
Naam/Nom .. BTW/TVA .. Datum/Date 20/01/2013 Handtek/Sign LL	ORGANIS. .. Naam/Nom .. Datum/Date .. Handtek/Sign ..	Naam/Nom Rood Méjissa Straat/Rue Rue de la Colonne 30 4020 Wandre Gemeen/Comm .. Handtek/Sign ..	



INSTALLATEUR	KEURING/CONTROLE	WERF/CHANTIER	1N, 400V/230V~
Naam/Nom : BTW/TVA : Datum/Date : 20/01/2013 Handtek/Sign : LL	ORGANIS. : Naam/Nom : Datum/Date : Handtek/Sign :	Naam/Nom : Rood Méliissa Straat/Rue : Rue de la Colonne 30 4020 Wandre Gemeen/Comm : Handtek/Sign :	